

REGLEMENT

BOURSE AUX LIVRES & JEUX DE SOCIETE

Samedi 9 novembre 2019

Article 1 : Champ d'application

La FCPE organise le **samedi 9 novembre 2019** une bourse aux livres et jeux de société, exclusivement réservée à la vente de **livres enfance et jeunesse** et de **jeux de société tout âge** d'occasion. **Ouverte à tous**, elle se tiendra dans la cafétéria de l'Espace Jean Racine.

Article 2 : Dépôt des biens à vendre

Le dépôt se fera le **samedi matin de 10h00 à 12h00** uniquement. **Aucune participation aux frais de dépôt ne sera demandée**. Le vendeur s'engage sur l'honneur sur la licite de l'origine des articles déposés. Seuls les articles en parfait état, exempts de tout vice ou défaut qui les rendraient dangereux ou impropres à l'usage auquel ils sont destinés, sont acceptés. Une fois le bien déposé, il ne peut pas être retiré avant la fin de la vente.

Le **prix des livres** est fixe : 1, 2, 3 ou 5 euros suivant la nature de l'ouvrage.

Le **prix des jeux de société** sera librement fixé par le vendeur.

Une liste de dépôt au format Excel est disponible sur le site internet de la FCPE : <http://fcpe-stremy78470.fr/> Jusqu'à la veille de l'événement, le vendeur pourra s'il le souhaite envoyer sa liste **par mail** à la FCPE (fcpe.stremy@gmail.com) qui lui confirmera sa réception en lui donnant une référence. Cette référence lui permettra d'étiqueter ses articles lui-même : par exemple, AA/#1/1€ (pour le premier objet etc.).¹ Dans le cas où la liste serait directement apportée le jour de la bourse, l'étiquetage se fera sur place.

Article 3 : Vente

La vente se fera librement le **samedi après-midi de 13h00 à 17h00** et sera coordonnée par des adhérents FCPE. Les achats pourront s'effectuer en chèque ou en espèces. La FCPE ne garantit pas la vente des biens que vous lui confierez dans le cadre de la bourse aux livres et jeux de société, mais s'engage à tout mettre en œuvre pour la faciliter. La vente est ferme et définitive. **La vente entre particuliers est interdite tout au long de la journée sur tout le site de la cafétéria de l'Espace Jean Racine.**

Article 4 : Paiement du matériel vendu

Le paiement du matériel vendu se fera le **samedi de 17h00 à 18h00** uniquement. **10% du prix de vente des articles sera prélevé par la FCPE**. Une partie des bénéfices seront reversés au profit d'actions ou d'événements à destination des enfants. **La restitution du paiement ne pourra se faire que contre la présentation du coupon de dépôt**. Le règlement se fera en chèque ou en espèces.

Article 5 : Retrait des invendus

Le retrait des invendus se fera le **samedi de 17h00 à 18h00** uniquement. La restitution des biens ne pourra se faire que contre présentation du coupon de dépôt. Les biens non retirés seront acquis à la FCPE qui les en fera don aux bibliothèques des écoles de Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou à une association caritative de son choix.

Article 6 : Responsabilité

La FCPE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des articles pendant la bourse. Il est également demandé aux acheteurs de bien vérifier que les jeux de société sont complets avant de procéder à leur achat.

Article 7 : Acceptation du règlement

Le dépôt d'un bien vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

¹ Si un objet de la liste ne correspond pas à la description, la FCPE se réserve le droit de le mettre de côté et de le rendre en l'état au propriétaire sans l'avoir mis en vente.